

AGRICULTEURS : LA REGLE CHANGE

Il n'y a plus de régime particulier pour le monde agricole



**FCO pour TOUS
FIMO POUR LES PERMIS RECENTS**

Exempté jusqu'à présent, le monde agricole est aujourd'hui concerné par ces qualifications, tant les exploitants agricoles que leurs salariés.

UNE NOUVELLE REGLEMENTATION ENTRE EN VIGUEUR

La directive n°2003/59/CE du parlement européen du 15 juillet 2003 et le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 modifient profondément le dispositif des formations professionnelles obligatoires des conducteurs routiers.

L'ECHEANCE EST AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2012

QUI EST CONCERNE ?

Sont désormais soumis à l'obligation de qualification initiale et de formation continue, tous les conducteurs,

- ❖ Salariés ou non-salariés, détenant ou non la qualification de conducteur, à temps plein ou à temps partiel, du transport privé et du transport public, agent de la fonction publique territoriale, nationale ou hospitalière,
- ❖ De véhicules pour la conduite desquels est requis un permis de conduire catégories C ou EC (véhicules de plus de 3.5 tonnes de PTAC).

QUELLES SANCTIONS PREVUES

Le non-respect de cette réglementation par l'employeur ou par le conducteur est passible d'une contravention de 4^{ème} classe ou d'une contravention de 3^{ème} classe.

PRISE EN CHARGE ?

La FCO et la FIMO peuvent bénéficier d'une prise en charge par VIVEA ou le FAFSEA pour les salariés.
Cette Formation donne droit à un crédit d'impôts.

OU ET COMMENT SE FORMER ?

Les formations sont dispensées par des établissements agréés par le préfet de région.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter **Séverine Gramond : 04-70-09-09-09 / s.gramond@ecf-vigier.com**

Séverine GRAMOND
Conseillère en formation Tél. 04 70 09 09 09 / Fax. 04 70 02 00 20

ECF VIGIER
25, Rue Benoist d'Azy
03100 MONTLUÇON

ECF, Réseau de 71 Instituts de Formation Professionnelle en France,
pour toutes vos formations Transport, Logistique, Travaux Publics, Sécurité Routière



ecf
www.ecf.asso.fr

**La FDSEA de l'Allier en partenariat avec ECF-VIGIER vous proposent des sessions de formation
FCO-FIMO-PERMISS à tarif préférentiel pour les adhérents**